



Newsletter N° 10 – Février 2008



FOURNISSEURS
OFFICIELS

adidas

MERCURY

Orange

- Partenaire
média
FFVoile -



SOMMAIRE

I. les avantages
liés à l'affiliation

II.
L'Assemblée
Générale de la
FFVoile

III.
Cofinancements

IV
Actualités
juridiques et
réglementaires

III.
Tome II du Guide
du Dirigeant

Les avantages liés à l'affiliation à la FFVoile

Il est fréquent d'entendre certains clubs nous interroger sur l'intérêt pour leurs membres d'être licenciés de la Fédération et évoquer des difficultés de délivrance des licences de la FFVoile.

La licence sert bien évidemment à matérialiser le lien d'appartenance à la FFVoile et procure les garanties d'assurance exigées par le législateur. Elle permet de participer à la vie de la FFVoile et aux compétitions organisées par ses membres.

Mais au-delà de cette problématique, la véritable question qu'il faut se poser ne réside pas tellement dans l'intérêt de la licence mais bien dans l'intérêt de l'affiliation à la Fédération Française de Voile.

Premièrement, il est nécessaire de rappeler que l'affiliation est une démarche volontaire de la part de chaque club qui reste libre de son choix, et qui en s'affiliant et en restant affilié, s'engage à respecter l'ensemble des règles de la Fédération et notamment l'obligation de licencier l'ensemble de leurs membres.

Les principaux intérêts de l'affiliation à la FFVoile :

- l'agrément :

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être affilié à la FFVoile pour pouvoir bénéficier d'un agrément de la part des pouvoirs publics, condition nécessaire pour recevoir des subventions.

Ainsi, indirectement, l'affiliation à la FFVoile est la condition sine qua non sans laquelle votre club ne pourrait en aucun cas recevoir des aides de la part de votre ville et de vos collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général).

- les assurances de la Fédération :

La FFVoile a souscrit pour le compte de ses clubs des garanties d'assurance importantes pour la quasi-totalité de ses activités.

Ces garanties couvrent notamment la responsabilité civile du club pour l'ensemble de ses activités voile et les garanties liées à la licence assurent la RC de leurs membres et couvrent les sinistres corporels.

La responsabilité civile des dirigeants de club est également couverte par les garanties des mandataires sociaux souscrites par la FFVoile pour l'ensemble des dirigeants de club.

La Fédération prépare en outre pour la fin du mois de Mars un produit couvrant votre responsabilité civile hors navigation et les dommages susceptibles de survenir à vos locaux et à votre matériel à des conditions très avantageuses.

Cela permettra d'éviter à la fois les trous d'assurance ainsi que les doublons entre les assurances fournies par l'affiliation et celles souscrites directement par les clubs.

Les membres de la Fédération, grâce à l'effet de mutualisation, bénéficient ainsi individuellement de couvertures très importantes à des conditions très avantageuses (comprises dans le prix de l'affiliation).

- la possibilité d'organiser des compétitions inscrites au calendrier Fédéral :

En tant que membre affilié, vous bénéficiez des prérogatives de la délégation de la Fédération qui édicte son calendrier sportif officiel.

Les compétitions que vous organisez sont ainsi officiellement reconnues sur le plan sportif et administratif et sont arbitrées par des arbitres officiels.

- les services de la FFVoile :

Les services de la FFVoile, tant au plan national que local (Ligues et CDVoiles) sont à votre disposition pour vous apporter aide et expertise dans l'ensemble des domaines relatifs à la gestion d'un club de voile.

Vous ne devez pas hésiter à les contacter pour leur demander conseil ou avis.

- les outils édictés par la FFVoile :

La FFVoile met gracieusement à disposition de ses clubs bon nombre d'outils destinés à faciliter leur gestion tant sur le plan administratif que sportif. Les Tome I et II du Guide du Dirigeant ont ainsi été envoyés à l'ensemble des clubs et permettent d'avoir toutes les informations nécessaires tant en ce qui concerne les textes que les bons réflexes à adopter.

L'expresso du développement pour les écoles françaises de voile, la newsletter, le calendrier, le Guide HN et le fonds documentaire du Site Internet de la FFVoile fournissent aux clubs une manne d'informations importante et exhaustive.

La Fédération organise en outre des séminaires de formation dédiés aux professionnels des clubs de voile afin que ces derniers acquièrent des compétences nouvelles dans leur métier.

Pour aider les clubs sur le plan matériel, la FFVoile a mis en place depuis plusieurs années des opérations de co-financement permettant d'acquérir du matériel nautique à des prix défiant toute concurrence, et les meilleurs clubs sont récompensés de manière significative à l'occasion des Tops Club de fin d'année (50 000 € de dotation en 2007).

- la possibilité de bénéficier de labels de qualité :

Si l'affiliation constitue en soi même un gage de qualité vis-à-vis du public, la FFVoile a mis en place depuis de nombreuses années différents labels (le plus connu étant le label Ecole Française de Voile) qui permettent aux clubs de se distinguer et de prouver au public le gage de leur qualité d'enseignement ou de projet sportif.

Ces labels constituent un véritable avantage par rapport aux structures non membres de la FFVoile qui cherchent d'ailleurs de plus en plus à intégrer la Fédération.

- la possibilité d'embaucher des moniteurs fédéraux contre rémunération :

L'emploi contre rémunération des moniteurs fédéraux ayant obtenu leur diplôme avant août 2008 est strictement réservé aux clubs membres de la FFVoile.

Pour les autres, il est impératif de faire appel à des titulaires de diplômes d'Etat.

En conclusion, et de manière très pragmatique, l'affiliation à la FFVoile présente de nombreux avantages concrets.

Elle permet non seulement au club de s'inscrire dans le mouvement de promotion et de développement de la voile en France, mais également de bénéficier de véritables atouts pour sa gestion quotidienne et son développement.

Dans ces conditions, les clubs ayant fait le choix de l'affiliation dont ils tirent les avantages se doivent de respecter les règlements de la FFVoile et licencier l'ensemble de leurs membres.

Pour les membres récalcitrants, il faut simplement leur expliquer que c'est une règle qui s'impose au club et qu'il est sans aucun doute plus intéressant pour ce dernier de faire partie de la Fédération plutôt qu'en être à l'extérieur.

Ce souci doit tous nous concerner, car l'évaluation des actions des clubs et de leurs projets par les collectivités publiques se fait dans l'immense majorité des cas sur le critère de la licence, et plus les clubs auront de licenciés, plus ils seront susceptibles de recevoir des aides importantes.

L'Assemblée Générale de la FFVoile se tient bientôt !

La prochaine Assemblée Générale de la FFVoile se tiendra le samedi 15 mars prochain au Comité National Olympique et Sportif Français

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- 1- Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2007
- 2- Rapport moral du Président et du Bureau
- 3- Modifications des statuts, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et du règlement financier de la FFVoile
- 4- Réponses aux questions
- 5- Résolutions
- 6- Ateliers de travail
- 7- Rapport financier 2007
 - rapports du Commissaire aux Comptes
 - approbation des comptes de l'exercice clos
 - affectation des résultats
- 8- Budget prévisionnel 2008
- 9- Remise des médailles d'or
- 10- Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2009
- 11- Projection du film de la soirée des Champions et des films primés au concours *Regards de Club FFVoile Planète Thalassa*
- 12- Politique de communication et de partenariats de la FFVoile - bilan et perspectives
- 13- Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur
- 14- Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2009
- 15- Questions écrites.



Cofinancements FFVoile / Banque Populaire

Dans notre dernier numéro, nous avons consacré une part importante aux Cofinancements de la FFVoile et de son **Partenaire Officiel la Banque Populaire**.

Nous vous rappelons que ces offres sont ouvertes à l'ensemble des clubs affiliés et concernent cette année :

- 100 bouées de régates,
- 3000 gilets enseignement
- 500 gilets sport

Toutes les informations sont en ligne sur www.ffvoile.org (rubrique espace club – cofinancement)



Actualité juridique et réglementaire

L'assistance juridique des membres de la FFVoile

La FFVoile prévoit une assistance juridique téléphonique gratuite pour le compte de ses membres – utilisez la !

La société DAS, partenaire de la FFVoile est à votre disposition du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 au numéro suivant : 02 43 39 35 41.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/les_clubs1/protection_juridique_presentation_club.pdf

Cette assistance est gratuite pour les clubs de voile, et reste largement sous utilisée, n'hésitez donc pas à leur poser vos questions.

En cas de problème persistant vous pouvez contacter les services juridiques de la FFVoile à l'adresse suivante reglementation@ffv.fr

L'adhésion au COSMOS : le bon réflexe

En ces années de mise en place de la Convention Collective Nationale du Sport, la FFVoile vous réitère son conseil d'adhérer au COSMOS.

Vous bénéficierez ainsi des conseils et documents pédagogiques édités par les spécialistes en la matière.

Cette démarche doit vous permettre d'éviter les pièges tendus aux employeurs que vous êtes et d'appliquer au plus juste les nouvelles dispositions de l'accord.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site Internet du COSMOS :

www.cosmos.asso.fr

EDITIONS FFVOILE : Le Tome II du Guide du Dirigeant

Le Tome II du Guide du Dirigeant est arrivé dans vos clubs !



La FFVoile a envoyé à l'ensemble de ses clubs, Ligues et CDVoiles le Tome II du Guide du Dirigeant afin de vous fournir un outil de synthèse constitué de fiches pratiques sur les thèmes essentiels à la gestion des clubs.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques à la FFVoile afin de faire évoluer l'ouvrage et de l'améliorer.

Vous pouvez commander des versions supplémentaires au prix de 18 € HT plus les frais de port.

Les commandes sont à adresser à l'adresse suivante : sandrine.ressouche@ffv.fr

**La Newsletter ClubFFVoile :
Un outil interactif avec les membres de la FFVoile**

Si vous souhaitez voir un sujet traité dans la newsletter ClubFFVoile où bien si vous avez des remarques à nous faire parvenir, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

newsletterclubffvoile@ffv.fr

Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos remarques afin de vous apporter la plus grande satisfaction.

Très cordialement

L'Equipe de la Newsletter ClubFFVoile

Toute l'actualité de la FFVoile est disponible sur le site Internet de la Fédération à l'adresse suivante :

www.ffvoile.org